

Agriculture, Aquaculture et Pêches

Rapport annuel
2015–2016

Agriculture, Aquaculture et Pêches
Rapport annuel 2015–2016

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1036-0 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1038-4 (PDF : version française en ligne)

ISSN 1929-8242 (version imprimée bilingue)
ISSN 2369-3908 (PDF : version française en ligne)

10859 | 2016.10 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Rick Doucet
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Rick Doucet
Le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches décrivant les activités pour l'exercice du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean Finn
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures de rendement.	5
Survol des activités du Ministère.	10
Survol et faits saillants des divisions.	11
Information financière	15
Résumé des activités de recrutement.	16
Résumé des projets de loi et des activités législatives	17
Résumé des activités liées aux langues officielles	18
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	19
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	19

Message du ministre

Nos secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches sont des composantes vitales de l'économie du Nouveau-Brunswick, créant des milliers d'emplois pour ses citoyens. Ces traditionnelles industries primaires contribuent à notre économie et donc à notre mode de vie.

Certains des meilleurs produits de la mer au monde viennent du Nouveau-Brunswick. Notre secteur de l'aquaculture est le troisième plus important au Canada, et nous sommes particulièrement fiers de notre leadership en pratiques de gestion durable et de la reconnaissance internationale reçue pour nos programmes de gestion de la santé du poisson.

Nous nous sommes engagés à travailler avec les pêcheurs, transformateurs, et autres intervenants de l'industrie afin d'ajouter de la valeur en élargissant les marchés pour notre poisson et nos produits de la mer, particulièrement en Europe et en Asie. En 2015, la valeur des exportations de poisson et fruits de mer du Nouveau-Brunswick s'est élevée à 1,4 milliard de dollars.

Notre pêche commerciale continue à être une partie fondamentale du tissu social et économique de la province, créant des emplois et des revenus provenant des activités primaires et de transformation, particulièrement dans les collectivités rurales et côtières et leurs environs.

L'agriculture, le deuxième plus important secteur produisant des biens de la province, crée plus de 10 000 emplois équivalents temps plein et génère près de 600 millions de dollars en recettes monétaires agricoles brutes, avec un rendement annuel de 1,5 milliard de dollars en recettes provenant d'activités à valeur ajoutée.

Mettre en place les conditions pour une croissance soutenue et durable, améliorer notre situation budgétaire et soutenir nos familles sont les priorités de notre gouvernement. Pour atteindre ces objectifs, nous étudions des méthodes nouvelles et novatrices d'expansion des exportations et de promotion commerciale.

À travers notre travail continu avec les partenaires et intervenants du secteur, nous nous engageons à défendre un futur durable et sain pour l'agriculture, l'aquaculture et la pêche dans cette province.



L'honorable Rick Doucet
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Message du sous-ministre

Conformément à l'engagement du gouvernement de créer des emplois, faire croître l'économie et atteindre une situation budgétaire saine, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches continue de chercher des occasions de placements stratégiques, de gains d'efficacité et d'amélioration du service à la clientèle.

Nous avons comme priorités d'augmenter les exportations et les ventes intérieures de produits agroalimentaires, du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick, de respecter un budget viable, de promouvoir l'accès à des boissons et à des aliments locaux. En nous concentrant sur ces priorités, nous continuons à obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les contribuables.

Notre objectif est d'aider ces industries à se développer, innover et mettre à profit de nouveaux débouchés partout dans le monde, en investissant dans des projets qui permettront d'ajouter de la valeur et de repérer de nouveaux marchés.

La mission du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (stimuler la croissance économique grâce à une direction, à des programmes ciblés et à des services offerts aux secteurs) progresse comme prévu.

Nous poursuivons notre évolution en tant qu'organisation axée sur le rendement et dynamisée par notre engagement à assurer la croissance et la prospérité de nos secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Finn
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie au moyen du système de gestion officielle repose tout d'abord sur la vision stratégique *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision est ancrée dans quatre thèmes stratégiques, soit les suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité financière** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit où élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2015–2016, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a mis l'accent sur ces priorités stratégiques à l'aide des initiatives ci-dessous :

- ♦ *Le Ministère a fait une contribution de 9 328 368 \$ pour soutenir les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches par le biais de divers programmes.*
- ♦ *En outre, il a fourni une aide aux entreprises agroalimentaires pour augmenter la vente et la consommation chez nous des produits agroalimentaires du Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *Le Ministère a mis en œuvre la Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuets sauvage afin d'aider les producteurs à suivre le rythme de la demande mondiale et élaboré un nouveau projet de pollinisation pour répondre aux futurs besoins en la matière. Il a aussi réalisé un sondage sur les besoins en matière de formation pour les producteurs de bleuets, amélioré les routes et autres infrastructures connexes dans les régions productrices de bleuets, et, enfin, travaillé à des améliorations de la productivité en vue d'aider le Nouveau-Brunswick à être le premier producteur de bleuets sauvages au Canada en 2015.*
- ♦ *Le Ministère a appuyé la participation de l'industrie à des initiatives commerciales pour le secteur du poisson et des fruits de mer destinées à la promotion de produits du Nouveau-Brunswick à l'échelle nationale et internationale afin d'accroître les exportations dans les marchés traditionnels et émergents (Amérique du Nord, Europe et Asie).*
- ♦ *Le Ministère a soutenu l'industrie dans de multiples missions étrangères pour accueillir des acheteurs internationaux cherchant à acheter du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick, dont la valeur a grimpé de 318 millions de dollars (28 %) pour atteindre 1,4 milliard de dollars en 2015.*
- ♦ *Le Ministère a apporté son soutien au ministre dans le cadre de sa participation aux derniers tours de négociations du Partenariat transpacifique (PTP) à Atlanta, en Géorgie, conduisant à un accord qui devrait être avantageux pour de nombreux secteurs une fois mis en œuvre. Il a aussi tenu une séance d'information sur des questions commerciales avec le secteur de l'agriculture et le négociateur en chef pour l'agriculture canadien.*
- ♦ *Le Ministère a dirigé les efforts de surveillance et de contrôle de la rage de concert avec les ministères de la Santé et des Ressources naturelles, qui comptaient notamment une surveillance accrue en vue de la détection et du diagnostic du virus de la rage du raton laveur.*
- ♦ *Le Ministère a facilité la mutation de sa section d'entretien des régions marécageuses, incluant le personnel technique, au ministère des Transports et de l'Infrastructure, en place le 1er avril 2016.*
- ♦ *Le Ministère a soutenu l'industrie dans une initiative de certification de la salubrité des aliments pour étendre l'accès aux marchés internationaux; 23 usines de transformation des fruits de mer du Nouveau-Brunswick sont maintenant certifiées par la Global Food Safety Initiative.*
- ♦ *Un plan d'action a été élaboré afin d'améliorer la productivité de six pâturages collectifs au centre et dans le sud du Nouveau-Brunswick par des réparations, du débroussaillage et des améliorations aux infrastructures de manutention des bovins existantes.*
- ♦ *Le Ministère était en dessous du budget de 4,9 % ou 1 862 900\$, ce qui est attribuable à des dépenses de programmes moindres que prévu et à un suivi attentif des dépenses.*
- ♦ *Le Ministère a amorcé des consultations publiques entre novembre 2015 et février 2016, afin d'impliquer et d'obtenir l'opinion des intervenants sur l'élaboration d'une politique relative aux terres agricoles, et tenu sept journées portes ouvertes dans toute la province auxquelles le public, d'autres intervenants, des planificateurs de l'utilisation du sol, et près de 200 fermiers ont participé.*
- ♦ *Un soutien a été apporté à BioNB et ses programmes en renouvelant l'engagement de financement partagé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) pour cinq ans (2015–2020), avec une contribution totale de 644 719 \$ du GNB et du même montant de l'APECA, pour un investissement total de 1 289 438 \$. Dans le cadre de l'accord, BioNB s'est engagé à la création d'emploi et au développement économique dans le secteur des biosciences en appuyant l'entrepreneuriat local et en attirant des investissements extérieurs, des partenariats avec des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick et des instituts de recherches.*

Mesures de rendement

Le tableau ci-dessous résume certaines des mesures du rendement du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour 2015–2016.

Plus d'emplois	Mesures
Assurer un développement responsable des ressources.	Nombre d'acres de terres de la Couronne allouées à la production de bleuets.
	Valeur globale de l'exportation de produits de la mer.
Responsabilité financière	Mesure
Réduire les dépenses.	Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.
Gouvernement intelligent	Mesure
Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.	Pourcentage d'évaluations du rendement terminées.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Assurer un développement responsable des ressources.

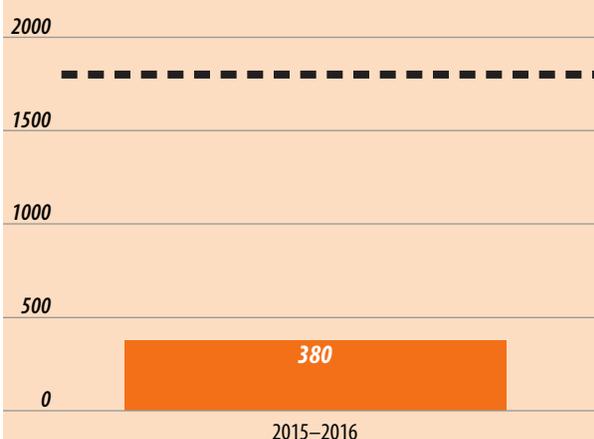
Mesure

Nombre de hectares (ha) de terres de la Couronne allouées à la production de bleuets.

Description de la mesure

Cette mesure détermine le nombre de hectares de terres de la Couronne qui ont été spécifiquement attribuées à la production de bleuets par une concession à l'industrie privée.

Hectares attribués à la production de bleuets



Rendement général

Le Ministère a achevé l'attribution de 1 920 ha (4 750 acres) de terres de la Couronne au cours de l'exercice 2015-2016. Cependant, seulement 380 ha (940 acres) ont été attribués, tandis que les 1 540 ha (3 805 acres) de terres de la Couronne restantes ont été offerts par le biais d'une demande de propositions (DP) en 2015-2016. Des 1 540 ha (3 805 acres) offerts par DP, 806 ha (1 990 acres) ont été acceptés par des demandeurs et attribués dans l'année budgétaire suivante (avril 2016) et seront pris en compte au prochain exercice.

- Référence : Sans objet
- - - - - Cible : 1 820 ha (4 500 acres)
- Réel : 380 ha (940 acres)

Raison d'être de cette mesure?

Promouvoir la croissance du secteur du bleuet sauvage est un domaine d'activité prioritaire étant donné son potentiel pour la création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois à travers la province. L'attribution de terres de la Couronne spécifiquement pour la production de bleuets est une façon de permettre un développement continu du secteur et une mesure préliminaire de croissance.

Quels sont les initiatives ou projets entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre ce résultat?

Les efforts du Ministère ont porté sur la délivrance d'une demande de propositions pour le développement de 1 540 ha (3 800 acres) de terres de la Couronne en vue du développement du bleuet sauvage. Les propositions ont été reçues et évaluées au cours de l'exercice 2015-2016. Cependant, la décision a été prise en avril 2016, menant à l'attribution de 786 ha (1 940 acres).

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Assurer un développement responsable des ressources.

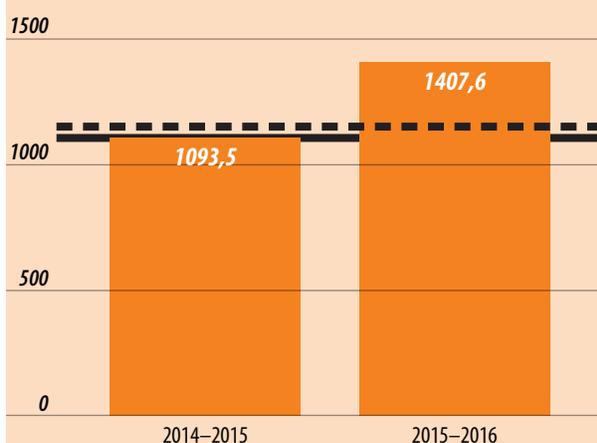
Mesure

Valeur globale de l'exportation de produits de la mer.

Description de la mesure

Cette mesure détermine la valeur de tous les produits primaires et transformés de poisson et fruits de mer envoyés aux clients hors du Canada.

Valeur globale de l'exportation de produits de la mer (M\$)



Rendement général

La cible pour les ventes à l'exportation de fruits de mer a été dépassée en 2015-2016. Une augmentation de 5 % par rapport au niveau de référence avait été ciblée, alors que l'augmentation réelle a été de 28,7 %.

— Référence : 1 093,5 millions de \$
- - - Cible : 1 148,2 millions de \$
Réal : 1 407,6 millions de \$

Raison d'être de cette mesure?

Les fruits de mer sont une des exportations clés du Nouveau-Brunswick et contribuent de façon importante à l'économie du Nouveau-Brunswick. Des investissements promouvant les produits de la mer du Nouveau-Brunswick et aidant les entreprises du Nouveau-Brunswick à percer des marchés clés devraient avoir une incidence sur la valeur totale des exportations dans les années à venir.

Quels sont les initiatives ou projets entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre ce résultat?

Une attention particulière a été donnée à la participation à des foires commerciales prioritaires dans des marchés clés (Hong Kong, Bruxelles, Chine, Barcelone et Boston) ainsi qu'au repérage d'occasions et de difficultés présentes par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne à venir.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Établir un budget viable.

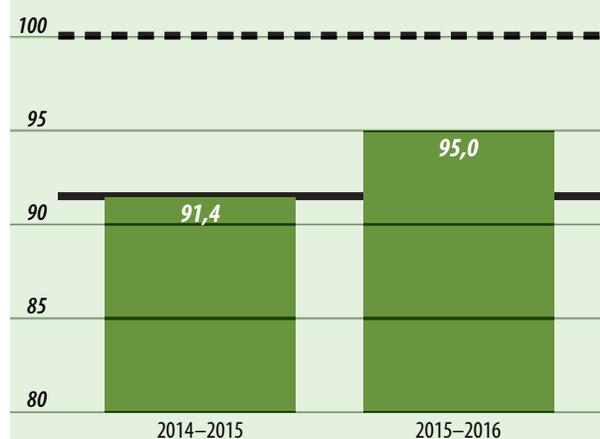
Mesure

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.

Description de la mesure

Ce ratio permet d'évaluer si le Ministère a dépassé son budget ou non. Il se chiffrera à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % dans le cas contraire.

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles (%)



Rendement général

Le budget du Ministère pour l'exercice 2015-2016 a été établi à 37 748 690 \$. En raison des dépenses moindres que ce qui était prévu et d'une surveillance étroite des dépenses, le Ministère se trouvait en deçà de son budget de 1 863 000 \$, soit 5 %, à la clôture de l'exercice.

— Référence : 91,4 %
- - - - - Cible : 100 %
Réal : 95,0 %

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du gouvernement du Nouveau-Brunswick à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives s'il prévoit un dépassement budgétaire au cours de l'année.

Quels sont les initiatives ou projets entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre ce résultat?

Afin d'atteindre cette cible, le Ministère a géré sa dotation en personnel en 2015-2016 en différant la dotation de postes vacants. Le Ministère a aussi réalisé des économies dans le programme fédéral/provincial Agri-stabilité de Cultivons l'avenir 2 en raison d'une demande moindre que prévue de la part des producteurs.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Harmoniser le rendement du Ministère et de ses employés avec la stratégie du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

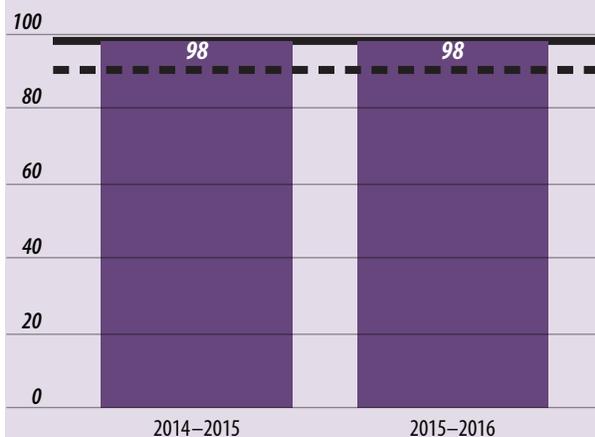
Mesure

Pourcentage d'évaluations du rendement terminées.

Description de la mesure

L'achèvement des évaluations du rendement offre la possibilité d'harmoniser et de diffuser les buts partout dans le Ministère. Des évaluations du rendement servent aussi à atteindre les résultats visés par les activités grâce aux liens établis entre le rendement des individus et la stratégie globale du Ministère.

Évaluations du rendement terminées (%)



Rendement général

Le Ministère a dépassé la cible établie pour 2015-2016 en signalant un taux d'achèvement de 98 % pour toutes les évaluations de rendement, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice de 2013-2014.

— Référence : 98 %
- - - Cible : 90 %
Réal : 98 %

Raison d'être de cette mesure?

Il est important que chaque membre du personnel reçoive une évaluation annuelle de son rendement. Des évaluations complètes du rendement donnent aux employés des indications sur les aspects de leur travail qui ont été bien faits et aussi sur les domaines où des améliorations s'imposent.

Quels sont les initiatives ou projets entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre ce résultat?

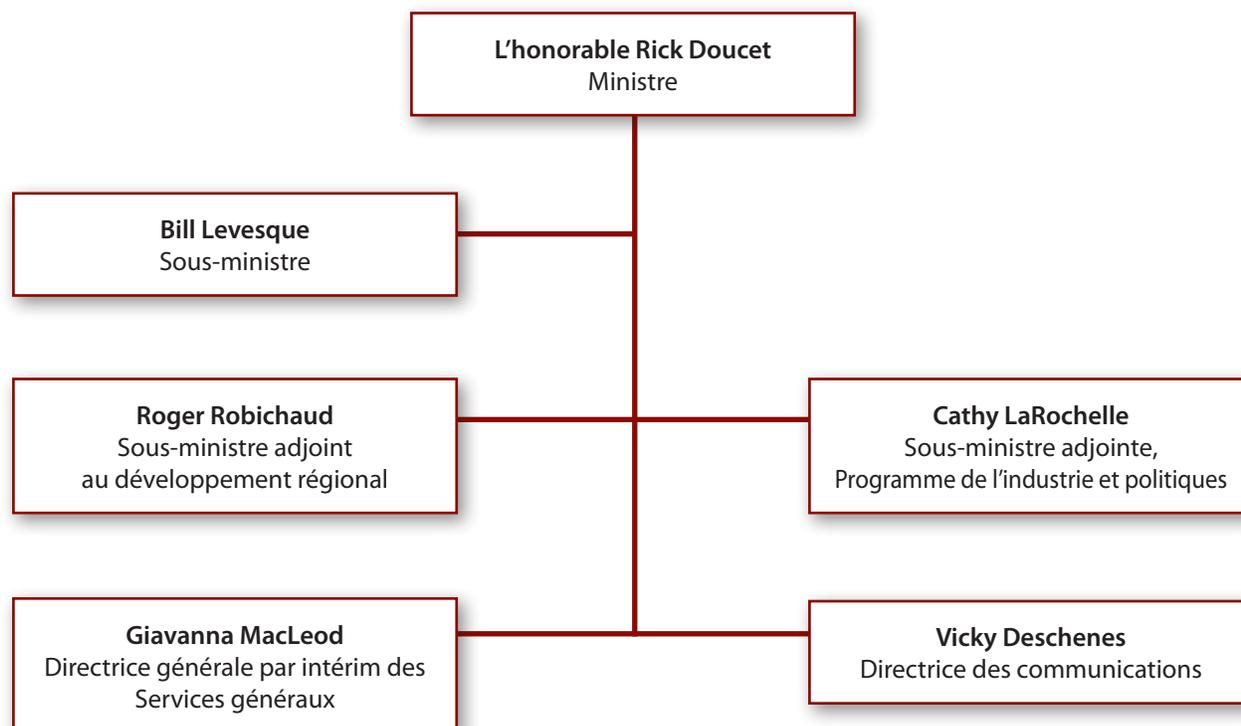
Des communications précoces concernant l'établissement des cibles et échéanciers pour achever les évaluations du rendement ont assuré un pourcentage élevé d'évaluations terminées en temps opportun.

Survol des activités du Ministère

Le mandat du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches est de développer et mettre en place une approche intégrée de développement à valeur ajoutée pour les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches. Cette approche vise à améliorer la compétitivité économique et le développement durable de ces secteurs et des industries connexes. En 2015–2016, le Ministère a embauché jusqu'à 253 employés à temps plein, occasionnels ou contractuels. Cela représente une hausse par rapport aux 240 employés de 2014–2015.

Organigramme des échelons supérieurs

En date du 31 mars 2016



Survol et faits saillants des divisions

Division des programmes de l'industrie et des politiques

La **division des programmes de l'industrie et des politiques** a deux objectifs primaires :

- coordonner les programmes financiers de l'industrie et les pouvoirs de réglementation; et
- développer et mettre en place des politiques et stratégies pour soutenir des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches compétitifs.

La Division comprend la Direction des programmes financiers destinés à l'industrie, la Direction de délivrance de baux et de permis, la Direction de l'innovation et du développement de marchés, la Direction du secteur des services spécialisés, la Direction de la planification stratégique et de l'élaboration de programmes et la Commission des produits de la ferme.

La **Direction des programmes financiers** destinés à l'industrie offre une aide financière aux industries de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches grâce à divers programmes.

La **Direction de la délivrance de baux et de permis** est responsable des activités de délivrance de baux et de permis en vertu de diverses lois relevant du Ministère. Elle fournit également des services SIG au Ministère.

La **Direction de l'innovation et du développement de marchés** fournit une orientation stratégique, des services et des programmes en appui aux aliments à valeur ajoutée, aux aliments locaux, aux biosciences et au développement de marchés.

La **Direction du secteur des services spécialisés** prodigue des conseils et des services spécialisés à l'industrie.

La **Direction de la planification stratégique et de l'élaboration de programmes** fournit des services d'expertise en matière de coordination intergouvernementale, de planification stratégique, ainsi que d'élaboration de politiques et de programmes.

La **Commission des produits de la ferme** du N.-B. assure un soutien en matière de gestion et d'administration dans la surveillance des divers offices de commercialisation, en vertu des dispositions de la *Loi sur les produits naturels*.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Modification du Règlement sur la qualité du lait en vertu de la Loi sur les produits naturels afin de comprendre des normes de qualité pour le lait de chèvre et de brebis dans la province.*
- ♦ *Production d'une demande de propositions pour l'attribution de terres de la Couronne à des fins de culture du bleuets sauvage.*
- ♦ *Abrogation de trois lois et de leur règlement – la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole, la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles et la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole.*
- ♦ *Appui à l'initiative « Achetez local » du Nouveau-Brunswick en amenant des étudiants d'été visiter 16 collectivités et en les faisant participer à 18 événements à travers la province. Les étudiants ont organisé sept haltes routières pour faire connaître les entreprises locales.*
- ♦ *Contribution de 9 328 368 \$ pour aider les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches par l'intermédiaire de divers programmes, y compris le Fonds de développement total, le Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi, le Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick, et des programmes fédéraux-provinciaux de contribution à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise dans le cadre de l'initiative Cultivons l'avenir 2.*
- ♦ *Direction de la mise en œuvre de la Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuets sauvage afin d'aider les producteurs; élaboration d'un nouveau projet de pollinisation afin de répondre aux futurs besoins en la matière; réalisation d'un sondage sur les besoins en matière de formation pour les producteurs de bleuets; construction de routes et autres améliorations d'infrastructures connexes dans les régions productrices de bleuets de la Couronne; travail à des améliorations de la productivité afin d'aider le Nouveau-Brunswick à devenir le premier producteur de bleuets sauvages au Canada en 2015.*
- ♦ *Prestation de programmes fondés sur le secteur afin de repérer et soutenir des possibilités de développement économique ciblées. Cela comprend le Programme pour l'avancement de l'agriculture grâce aux technologies qui permettent d'allonger la saison de production et l'entreposage des fruits et légumes mixtes, grâce auquel les fermiers peuvent obtenir une saison de production*

et de mise en marché plus longue; le Programme de développement de l'industrie pomicole, qui permet aux pomiculteurs de se développer et de faire la transition à des variétés plus productives et à fort rapport économique; le Programme de développement de l'industrie viticole, qui apporte une aide aux producteurs de raisins afin de faire croître et soutenir une industrie du vin; le Programme de développement de l'industrie apicole, pour faire face au manque actuel de pollinisateurs nécessaires à la culture du bleuet sauvage au Nouveau-Brunswick.

- ♦ La Division a offert de l'aide aux entreprises agroalimentaires pour augmenter la vente et la consommation chez nous des produits agroalimentaires du Nouveau-Brunswick. Cinquante-sept projets ont été achevés. Il s'agissait entre autres de créer des panneaux sur les routes, de préparer des articles promotionnels, de promouvoir l'agritourisme, et de développer de nouveaux produits et de nouveaux marchés.
- ♦ La Division a continué à soutenir BioNB et ses programmes en renouvelant l'engagement de financement partagé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) pour cinq ans (2015–2020), avec une contribution totale de 644 719 dollars du gouvernement du Nouveau-Brunswick et le même montant de l'APECA pour un investissement total de 1 289 438 dollars. Dans le cadre de son accord de financement, BioNB s'est engagé à atteindre des cibles pour la création d'emplois et le développement économique dans le secteur des biosciences en soutenant l'entrepreneuriat local et en attirant des investissements et des partenariats étrangers avec les entrepreneurs et les établissements de recherche du Nouveau-Brunswick.
- ♦ La Division a apporté son soutien au ministre dans le cadre de sa participation aux derniers tours de négociations du Partenariat transpacifique (PTP) à Atlanta, en Géorgie, conduisant à un accord préliminaire qui devrait être avantageux pour de nombreux secteurs une fois mis en œuvre. Aussi, une séance d'information sur des questions commerciales a été tenue avec le secteur de l'agriculture et le négociateur en chef pour l'agriculture canadien.
- ♦ La Division a élaboré un plan d'atténuation pour le petit coléoptère des ruches afin de réduire les chances d'introduire ce nouvel organisme nuisible dans les colonies d'abeilles du Nouveau-Brunswick lors de l'importation de colonies d'abeilles d'en dehors de la province pour la pollinisation.

Division du développement régional

La Division du développement régional fournit une orientation stratégique, des programmes et des services ciblés en appui aux possibilités de développement économique dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

La prestation des programmes et des services est assurée par les bureaux se trouvant dans les régions suivantes :

- Région du Nord-Ouest par les bureaux de Grand-Sault et de Wicklow.
- Région du Nord-Est par les bureaux de Bathurst, de Tracadie et de Shippagan, y compris l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick.
- Région du Sud-Ouest par le bureau de St. George. Ce bureau est également responsable des services de santé des animaux aquatiques, y compris les services de diagnostic en laboratoires, pour la province.
- Région du Sud-Est par le bureau de Bouctouche.
- Région du Centre par les bureaux de Fredericton, de Sussex et de Moncton. Cette région est aussi responsable de l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux.

Cette division comprend la Direction de la transformation et l'exportation des produits de la mer, la Direction de la gestion des ressources en pêches et la Direction des services de santé animale.

La Direction de la transformation et l'exportation des produits de la mer encourage une croissance continue de l'industrie des produits de la mer en exploitant des initiatives de développement de marché et de produits, des alliances stratégiques, de l'information commerciale, l'innovation et d'autres activités connexes.

La Direction de la gestion des ressources en pêches gère, par le bureau de Caraquet, des programmes et la prestation de services aux secteurs de transformation du poisson et des fruits de mer et offre une orientation stratégique en matière de gestion du poisson dans la province.

La Direction des services de santé animale offre des services et des programmes centrés sur le maintien de la santé du bétail, de la volaille et des chevaux ainsi que sur la sensibilisation à la salubrité et à la qualité des aliments et la mise en œuvre. La Direction comprend des services de vétérinaire à la ferme complétés par les services en clinique du Laboratoire vétérinaire provincial, et le Laboratoire provincial des produits laitiers. Le service de vétérinaire à la ferme offre des soins de santé cliniques et d'urgence pour une grande variété d'animaux de ferme 24 heures sur 24.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Suite à une enquête portant sur six pâturages collectifs au centre et dans le sud du Nouveau-Brunswick et un examen de leurs objectifs quinquennaux, un plan d'action a été élaboré afin d'améliorer la productivité de ces pâturages par des rénovations, du débroussaillage et des améliorations aux infrastructures de manutention des bovins existantes. Les objectifs comprennent : un nombre plus grand d'animaux paissant sur les pâturages chaque an, une amélioration du gain de poids par animal grâce à une amélioration de la qualité du fourrage, une amélioration de la santé du bétail et la création d'opportunités pour les nouveaux arrivants de devenir membres de ces organisations.
- ◆ Dans le cadre de l'examen stratégique des programmes, un appui a été fourni afin de faciliter le transfert de la section d'entretien des régions marécageuses du ministère, incluant le personnel technique, au ministère des Transports et de l'Infrastructure, en place le 1er avril 2016.
- ◆ La Direction de la gestion des ressources en pêches a collaboré avec les intervenants afin d'encourager le gouvernement fédéral à augmenter la taille légale des carapaces des homards dans la zone de pêche du homard 25 dans le but d'augmenter la productivité du stock dans la zone du détroit de Northumberland pour la viabilité à long terme de cette pêche.
- ◆ En collaboration avec l'Association des pêcheurs de Grand Manan, la Direction de la gestion des ressources en pêches a travaillé sur plan visant à apporter des améliorations au Centre de services maritimes Fundy et à remplacer l'ascenseur à bateau existant pour mieux servir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la baie de Fundy.
- ◆ Les régions du Nord-Est et du Sud-Est ont poursuivi la mise en œuvre de la Politique sur la santé des mollusques d'élevage du Nouveau-Brunswick et procédé à un échantillonnage de la sphère X multinucléée (MSX), de l'organisme de mer (SSO) et de *Bonamia*, qui sont des parasites et des parasites protozoaires qui peuvent infecter les huîtres et causer une mortalité importante. Ces parasites n'ont pas été détectés au Nouveau-Brunswick et les analyses n'ont montré aucun signe de maladie ou d'infection.
- ◆ Dans les régions du Nord-Est et du Sud-Est, un programme de fixation de naissain de l'huître a été réalisé dans la baie de Caraquet, la baie de Bouctouche et la baie de Cocagne, ce qui a permis aux producteurs de déployer plus de 10 000 collecteurs d'huîtres.
- ◆ La région du Sud-Est a travaillé à l'identification de terres de la Couronne qui seraient adaptées à la production de bleuets dans le nord du comté de Kent.
- ◆ Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a continué à soutenir l'industrie de l'érable avec 19 projets de développement économique représentant plus de 1,6 million de dollars du Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick ce qui comprend une évaluation des projets (avis du secteur) pour Opportunités Nouveau-Brunswick et l'APECA.
- ◆ L'initiative de transformation de l'industrie de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick s'est poursuivie dans la région du Nord-Ouest afin d'augmenter la compétitivité du secteur de la pomme de terre de la province par un rendement accru. L'initiative est un partenariat entre l'industrie, Pommes de terre Nouveau-Brunswick, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère. L'initiative évalue les méthodes les plus rentables d'augmenter le rendement par acre en se concentrant sur la santé des sols, la protection des plantes et la qualité des graines et en adoptant de nouvelles sciences et technologies.
- ◆ La région du Sud-Ouest soutient une série de projets pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ciblant l'efficacité de la production, le développement de produits innovateurs, la gestion de la santé du poisson et le développement de nouvelles entreprises (p. ex. l'aquaponie – la culture de fruits de mer et de fruits et légumes sur les mêmes lieux).
- ◆ La région du Sud-Ouest continue à fournir des services de surveillance active et des services de diagnostic à notre secteur du poisson à nageoires pour un dépistage précoce de l'anémie infectieuse du saumon. Dans les cas de détection, le Ministère a amorcé et réalisé des plans d'intervention rapide avec l'industrie afin de prévenir une plus grande propagation et de minimiser l'incidence sur l'industrie.
- ◆ La Direction des services de santé animale a offert 8 565 visites à la ferme par des vétérinaires du Ministère, visites qui étaient appuyées par le Laboratoire vétérinaire provincial pour les travaux de diagnostic.
- ◆ La Direction des services de santé animale a effectué un total de 44 007 tests au Laboratoire provincial des produits laitiers en vue d'évaluer une variété de paramètres, y compris la composition du lait (gras, protéines et lactose), le compte de cellules somatiques, le compte bactérien pour le lait cru, la température de gel du lait cru, les résidus d'antibiotiques dans le lait, et l'analyse des solides laitiers (fromage, beurre, etc.).

- ♦ *La Direction des services de santé animale a également dirigé les efforts de coordination pour la distribution de 206 000 appâts vaccinaux antirabiques à prise orale pour la faune en août et septembre 2015 dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick (comté de Charlotte et région de McAdam). Il y a eu un total de 15 cas de rage du raton laveur au Nouveau-Brunswick entre le 1er avril 2015, et le 31 mars 2016.*

Division des services généraux

La **Division des services généraux** doit assurer une orientation et un appui administratif concernant les ressources humaines, la comptabilité, le budget, le contrôle financier et les services de technologie de l'information et des communications afin de veiller au développement continu des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

La Division comprend la Direction des ressources humaines, la Direction des services financiers, la Direction de l'information et de la technologie et l'Unité de l'amélioration continue.

La **Direction des ressources humaines** aide et appuie la haute direction, les directeurs et les gestionnaires afin d'assurer la gestion efficace des ressources humaines conformément aux lignes directrices et aux politiques ministérielles.

La **Direction des services financiers** favorise l'utilisation efficace des ressources financières disponibles pour offrir les programmes du Ministère.

La **Direction de l'information et de la technologie** favorise l'utilisation efficace de l'information et de la technologie et met en œuvre des initiatives d'acheminement des données stratégiques, de soutien des systèmes et de développement des systèmes visant à améliorer les activités opérationnelles du Ministère.

L'**Unité de l'amélioration** continue appuie les processus d'examen au sein du Ministère et fournit aux employés des outils pour améliorer l'efficacité et éliminer les obstacles dans leurs secteurs de travail respectifs.

FAIT SAILLANTS

- ♦ *Contribution de 9 328 368 \$ pour aider les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches par l'intermédiaire de divers programmes, y compris le Fonds de développement total, le Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi, le Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick, et des programmes fédéraux-provinciaux de contribution à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise dans le cadre de l'initiative Cultivons l'avenir 2.*
- ♦ *Le Ministère était en dessous du budget de 4,9 % ou 1 862 900 dollars, ce qui est attribuable à des dépenses de programmes moindres que prévu et à un suivi attentif des dépenses.*
- ♦ *L'Unité de l'amélioration continue a facilité la mise à jour du schéma stratégique, du tableau de bord prospectif et du SOMIA (Stratégie, Objectif, Mesures, Initiatives, Actions) du Ministère par une série de séances de mise au point afin de maximiser la contribution et l'engagement du personnel.*
- ♦ *L'Unité de l'amélioration continue a soutenu le développement du plan de travail de la direction générale et des employés par la détermination de générateurs de résultats clés et d'indicateurs de rendement clés.*

Information financière

Dépenses ministérielles

Rapport de la situation par élément essentiel

Exercice se terminant le 31 mars 2016

	Budget (000\$)	Réel (000\$)
Services personnels	18 421,2	17 435,6
Autres services	3 809,6	3 761,9
Matériel et fournitures	1 837,9	3 043,6
Biens et équipement	62,0	306,3
Contributions et subventions	13 582,0	11 323,9
Service de la dette et autres frais	36,0	14,5
TOTAL	37 748,7	35 885,8

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2015–2016 du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre		
Type d'employé	2015	2014
Permanent	230	221
Temporaire	23	19
TOTAL	253	240

Le Ministère a annoncé 11 concours, soit six concours publics et cinq concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des bassins de talents gouvernementaux et ministériels qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de muter les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	5
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	4
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants employés l'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et aucune plainte n'a été soumise à l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
8	<i>Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-6.pdf	Le 11 fév. 2016	La modification prévoit le transfert de l'autorité des infrastructures pour terrain marécageux au ministère des Transports et de l'Infrastructure.
19	<i>Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-10.pdf	Le 5 juin 2015	La modification abroge un règlement.
20	<i>Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-11.pdf	Le 5 juin 2015	La modification abroge un règlement.
21	<i>Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-12.pdf	Le 5 juin 2015	La modification abroge un règlement.
Nom du règlement		Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Modifications au Règlement sur la qualité du lait (2010-19) établi en vertu de la <i>Loi sur les produits naturels</i> .		Le 7 mars 2016	Les modifications ont élargi la définition d'animal laitier (pour inclure la chèvre et la brebis) et élevé les normes d'analyse de la qualité du lait.
Modifications au Règlement général (2009-20) établi en vertu de la <i>Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer</i> .		Le 23 oct. 2015	Les modifications ont changé les procédures du comité d'appel.
Modifications au Règlement concernant le Plan et les redevances relatifs aux œufs (2003-54) et le Règlement concernant la gestion du Plan relatif aux œufs (2003-71) établis en vertu de la <i>Loi sur les produits naturels</i> .		Le 3 sept. 2015	La modification a changé le nom « New Brunswick Egg Producers » pour « Egg Farmers of New Brunswick ».

Les lois et règlements relevant de la compétence du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=24>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a élaboré son plan d'action 2015–2020, y compris des moyens stratégiques pour tous les secteurs d'activité dans le *Plan sur les langues officielles — Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* du gouvernement du Nouveau-Brunswick. On avait déjà réalisé la vaste majorité des objectifs dans les années financières précédentes; les actions indiquées ci-dessous étaient donc surtout destinées à renforcer les efforts.

Axe 1

Résultats globaux attendus : Les citoyens du Nouveau-Brunswick continuent d'avoir accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province.

- On a maintenu et gardé à jour régulièrement les profils linguistiques pour s'assurer que les exigences linguistiques énoncées dans chaque unité de travail étaient appropriées pour répondre aux besoins des clients, conformément à la politique sur la langue de service.
- Un inventaire de tous les certificats d'évaluation de langue valides a été dressé.
- Le Ministère a fait participer des représentants à des rencontres régulières et continues pour des coordonnateurs d'enseignement des langues secondes et des coordonnateurs de langues officielles.

Axe 2

Résultats globaux attendus : Tous les employés travailleront dans des conditions et un climat qui les encourageront à travailler dans la langue officielle de leur choix.

- Le Ministère offre régulièrement à tous ses employés l'option de prendre part aux évaluations du rendement, à des activités quotidiennes et à de petites réunions dans la langue de leur choix.
- Les services des ressources humaines et les autres services administratifs offerts aux employés doivent l'être dans la langue officielle de choix de chaque employé.

Axe 3

S'assurer que les politiques et programmes gouvernementaux nouveaux et révisés tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province.

- Les mémoires soumis au bureau du Conseil exécutif contiendront une section qui traitera des incidences possibles d'un programme ou d'une politique sur les communautés anglophone et francophone.
- Une section du rapport annuel du Ministère portera sur les langues officielles et fournira un rapport de situation.

Axe 4

Résultats globaux attendus : Les employés de la fonction publique continueront à avoir une connaissance et une compréhension approfondies de la Loi, des politiques et des règlements, et des obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles. Le savoir acquis sera entretenu par les employés lorsque soutenu par des stratégies particulières, à la fois au niveau ministériel et au niveau de l'organisation.

- Le Ministère continue d'exiger que tous les employés actuels et futurs réalisent les modules sur les langues officielles du Centre du savoir iLearn.

Conclusion

Le Ministère a assuré la promotion permanente des politiques sur les langues officielles, et a continué d'offrir à tous ses clients des services de haute qualité dans la langue de leur choix. Au cours de ce dernier exercice financier, le Ministère n'a reçu aucune plainte au sujet des langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
	0	0

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établit annuellement un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches n'a reçu aucune divulgation d'actes fautifs au cours de l'exercice 2015-2016.

En application de l'article 33 de la Loi sur la fonction publique, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès du sous-ministre, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombudsman.